



SIMULATION PARLEMENTAIRE
NON PARTISANE

DEPUIS 1949

GUIDE À L'INTENTION DES MÉDIAS

WWW.PJQ.QC.CA





Guide à l'intention des médias

Qu'est-ce que le Parlement jeunesse du Québec (PJO) ?

Le Parlement jeunesse du Québec est une simulation parlementaire et journalistique qui permet à ses participants et participantes de mieux comprendre les fondements de la politique québécoise en répliquant, de manière non partisane, le fonctionnement de l'Assemblée nationale entre le 26 et le 30 décembre. La simulation regroupe une centaine de jeunes âgé.e.s de 18 à 25 ans, provenant de partout au Québec qui débattront de quatre projets de loi écrits par les ministres (décrits ci-dessous). C'est à travers la lecture des projets de loi, la préparation de leurs interventions, les échanges en chambre et en soirée de commission, que les étudiants et étudiantes développent leur savoir-faire et leur savoir-être pour aiguiser leur conscience citoyenne, leurs habiletés individuelles de communication, de leadership collaboratif et leurs connaissances politiques. La simulation est aussi suivie et commentée par le journal *La Colline*, ce qui permet à d'autres étudiants et étudiantes d'assumer les rôles de journalistes.

Même si une des marques distinctives du Parlement jeunesse du Québec est l'absence de ligne partisane, la simulation cherche à reproduire le plus fidèlement possible le fonctionnement de l'Assemblée nationale. La députation est donc divisée entre le parti ministériel, dirigé par la première ministre, et l'opposition officielle, menée par le chef de l'opposition officielle. Les débats sur les quatre projets de loi sont supervisés par la présidente d'assemblée, qui fait respecter les véritables règles parlementaires, quoique simplifiées légèrement pour plus d'efficacité.

Informations générales et historiques :

Le Parlement jeunesse du Québec, auparavant nommé le *Older Boys' Parliament of Quebec*, a débuté ses activités en 1949 dans un sous-sol d'église protestante de Montréal. Les premiers débats avaient pour but de solidifier le lien entre les participants et leur Église. Étant à la base une organisation anglophone non mixte à caractère religieuse, le *Older Boys' Parliament of Quebec* s'est transformé radicalement au fil des années. En 1969, les femmes furent admises à participer à la simulation qui devint la *Quebec Youth Parliament*. Alors qu'un premier premier ministre francophone fut élu en 1986, l'organisation se transforma rapidement jusqu'à devenir complètement francophone, pour ainsi devenir le Parlement jeunesse du Québec dont nous célébrons fièrement cette année la 74^e législature. Malgré tous ces changements, la simulation

honore toujours ses missions fondatrices que sont l'éducation citoyenne et l'éveil politique, et permet à des jeunes de 18 à 25 ans de débattre d'enjeux cruciaux pour la société québécoise. C'est dans le respect que ces jeunes discutent de projets de loi parfois précurseurs de débats sociaux majeurs.

Une assemblée qui témoigne de la diversité de la jeunesse québécoise :

Depuis quelques années déjà, le PJQ s'efforce de sélectionner ses participants afin d'être représentatif de la diversité de la société québécoise. Nous croyons que la diversité des participants et participantes est indispensable pour optimiser la richesse des échanges et des débats. Cette année, des jeunes de partout au Québec, des régions métropolitaines aux communautés autochtones, seront présents à l'Assemblée nationale. Environ 45 % de nos participants sont soit eux-mêmes issus de l'immigration soit sont enfants de parents qui ont immigrés au Québec. De plus, notre assemblée ainsi que le conseil d'administration de notre organisation sont paritaires, une caractéristique que nous jugeons essentielle.

Les projets de loi de la 74e législature :

Les projets de loi sont rédigés de manière à susciter un débat polémique en abordant en profondeur des enjeux sociétaux du Québec afin de développer l'esprit critique des participants et participantes.

Projet de loi sur la santé préventive

Le modèle curatif du système de santé actuel fait en sorte que des maladies sont souvent détectées seulement alors qu'il devient plus coûteux pour l'État de les adresser. En conséquence, les demandes de services de soins de santé continuent d'augmenter, et le réseau de la santé ne peut pas gérer les demandes de manière efficace. Le projet de loi vise à donner au système de santé une approche préventive plutôt qu'une approche curative. Son but est d'encourager les individus à entreprendre des activités leur permettant d'améliorer leur santé de manière holistique, et d'encourager l'utilisation de nouvelles technologies afin de diagnostiquer ou de prévenir une maladie avant qu'elle ne devienne trop sérieuse à traiter.

Projet de loi sur l'obtention de la majorité civile

Le projet de loi sur l'obtention de la majorité civile a pour objectif l'autonomisation des personnes en permettant à toute personne de choisir, peu importe son âge, quand elle se sent prête à assumer ses droits et responsabilités. Il divise les droits existants en différentes catégories de droits. Lorsqu'une personne souhaite obtenir sa majorité civile, elle effectue une demande de droits à la Société de l'autonomisation des personnes pour la catégorie souhaitée.

Projet de loi sur l'automatisation du travail

Face à une révolution technologique aux changements significatifs et avec un impact profond sur notre relation au travail, ce projet vise à, plutôt que de résister à ces transformations, mettre l'État en première ligne de la robotisation et de la transformation du travail en l'amenant à investir massivement dans la recherche et le développement. Au fil d'une progression à travers un indice d'optimisation, les différents secteurs économiques seraient transformés jusqu'au point où ces derniers seraient totalement automatisés. Afin de préserver la qualité de vie des travailleurs au fil de ces changements systémiques, un revenu minimum garanti serait instauré. Ces mesures permettront, à terme, d'assurer un développement économique optimal, de protéger les travailleurs et de repenser la place du travail rémunéré dans nos vies.

Projet de loi sur la gestion des données personnelles numériques

Les entreprises du numérique récoltent et vendent nos données personnelles aux plus offrants sans égard pour la sécurité et la vie privée des usagers de ces plateformes. De plus, la transaction de ces données échappe souvent à l'impôt et à la taxation. Ce projet de loi cherche à s'attaquer à cette double problématique. Il prévoit qu'à partir de son adoption, les entreprises vendent exclusivement à l'État québécois, par l'entremise de la Société québécoise des données personnelles (SQDP), les données recueillies en sol québécois. L'État pourra ensuite revendre ces données en plus de pouvoir les utiliser pour améliorer les services publics. Le projet de loi prévoit également des critères éthiques que les acheteurs des données devront respecter en plus de consacrer l'obligation de produire un bien-être social net et tangible.

Notre équipe

Comité exécutif

Anne-Julie Bernard - *Première ministre*
Attou Mamat - *Cheffe de l'opposition officielle*
Sage Duquette - *Leader du gouvernement*
William Corbeil - *Leader de l'opposition officielle*
Claire Duclos – *Rédactrice en chef du journal La Colline*

Équipe des ministres

Véronique Bolduc - *Ministre de la Justice*
Mikaël Morin - *Ministre du Travail*
Christ Niyoyankunze - *Ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels*
Matthew Di Nicolantonio - *Ministre de la Santé*

Liens avec les médias

Mathilde Philie
Loïc Sénéchal
Tél: 514-663-3228

Comment nous suivre

Adresse courriel : info@pqj.qc.ca

Facebook : [/parlementjeunesseqc](https://www.facebook.com/parlementjeunesseqc)

Instagram : [parljeunesseqc](https://www.instagram.com/parljeunesseqc)

Twitter : [@PJQDebat](https://twitter.com/PJQDebat)